



+



BONNES PRATIQUES

Pour le paiement de votre loyer
changez-vous l'avis !



+



+



TERRES DE LOIRE
HABITAT

Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher

Comment payer votre loyer

Mode d'emploi

Vous êtes locataire chez Terres de Loire Habitat :
plusieurs moyens de payer votre loyer s'offrent à vous !

*Pour payer
sans stress !*

Par prélèvement automatique

Simple et pratique, le montant de votre loyer est prélevé automatiquement.

C'est vous qui choisissez la date de prélèvement, en fonction du versement de vos ressources :

1^{er}, 5, 10 ou 15* du mois



Démarche

- Remplissez le mandat de prélèvement SEPA disponible auprès de votre agence.
- Retournez le formulaire signé accompagné d'un RIB.

Un service simple, sécurisé et gratuit !

** Attention, la date du 15 est réservée à des conditions particulières, merci de vous rapprocher de votre agence.*



Par virement

Effectuez votre virement à l'ordre de **Terres de Loire Habitat**, pour le compte dont le numéro d'IBAN BIC se trouve au dos de votre avis d'échéance, en rappelant impérativement votre **référence dossier**.



Par chèque bancaire

Envoyez votre chèque, en y joignant le **talon d'accompagnement** de votre règlement, à découper sur votre avis d'échéance.

Déposez le tout auprès de votre agence ou renvoyez l'ensemble à l'aide de l'enveloppe jointe à timbrer.





Par carte bancaire en ligne ou en agence

- Paiement en ligne via la plateforme [jepaieenligne](http://jepaieenligne.com), disponible 24 h/24, 7 j/7.
 - Munissez-vous de votre avis d'échéance, de votre carte bancaire et de votre téléphone portable.
 - Rendez-vous sur le site

www.terresdeloirehabitat.fr

et cliquez sur le bouton « **Je paie en ligne** ».

- Remplissez le formulaire en ligne et laissez-vous guider !
- Vous pouvez aussi vous rendre dans votre agence Terres de Loire Habitat, pour payer en carte bancaire sur place.



En espèces

Rendez-vous dans un **bureau de poste**, en présentant le code-barres figurant sur votre avis d'échéance. Attention, chaque transaction entraîne des frais de gestion, dont une partie à votre charge.



Aides au logement

Avez-vous droit à l'aide personnalisée au logement (APL) ou à l'allocation logement (AL) ?

Renseignez-vous auprès de votre **caisse d'allocations familiales** ou de la **Mutualité sociale agricole** pour vérifier vos droits.



VOTRE AGENCE TERRES DE LOIRE HABITAT
est à votre écoute et vous accompagne pour choisir
le moyen de paiement le plus adapté à votre situation.

Adresses et numéros utiles

Agence Val de Loire

4, rue Montesquieu - 41000 Blois
02 54 52 45 00 - blois@tdlh.fr

Agence Sologne - Val de Cher

2, avenue des Favignolles - 41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 52 55 00 - romorantin@tdlh.fr

Agence Perche-Vendômois

11, rue Saulnerie - 41100 Vendôme
02 54 52 65 00 - vendome@tdlh.fr

*Chaque accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 17 h (16 h le vendredi)*

SIÈGE SOCIAL

Terres de Loire Habitat

18, avenue de l'Europe - CS 64314 - 41043 Blois Cedex
Accueil : 02 54 52 29 00 - contact@tdlh.fr
*Accueil ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h (16 h le vendredi)*

ASSISTANCE TECHNIQUE

Soir & week-end : 09 69 39 41 41

